

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1478

présenté par

M. Robiliard, Mme Bouziane-Laroussi, M. Gille, Mme Le Houerou, Mme Carrey-Conte,
M. Aviragnet et M. Jean-Louis Dumont

ARTICLE 47

I. – À la fin de l’alinéa 16, substituer aux mots :

« organisations représentatives »

le mot :

« représentants ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 18, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement relatif aux catégories de données composant le SNDS proposé ci-dessus est rédactionnel.

En effet, la mesure de la représentativité des OCAM n’est à ce jour pas organisée.